

Force Ouvrière LE SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

☐ HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049

2 02-41-74-53-04

fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Privé/Public tous en grève le 28 avril 2016

Loi El Khomri dans le privé PPCR dans les trois fonctions publiques : Une seule exigence : RETRAIT !

Du privé.....

Les aménagements concédés à la marge, par le gouvernement à la **CFDT**, préservent l'essentiel de la loi c'est à dire l'inversion de la hiérarchie des normes.

Aujourd'hui, le code du travail protège les salariés. Il s'impose à tous. Les conventions collectives offre des garanties supérieures au code du travail et les accords d'entreprises améliorent les droits obtenus dans le cadre des conventions collectives. Plus on se rapproche du salarié, plus la législation est en sa faveur. C'est à ce principe de la hiérarchie des normes ou principe de faveur que la loi **El Khomri** entend déroger. Ainsi, un accord d'entreprise pourra être inférieur aux conventions collectives et au du code du travail. Et si l'employeur ne parvient pas à imposer un accord au rabais, il pourra, avec l'accord de syndicats représentant 30 % des salariés, consulter par référendum les salariés.

Est-il besoin de rappeler que l'entreprise est le lieu ou la pression de l'employeur est le plus à même de s'exercer.

Avec l'accord d'entreprise, au sein d'un même secteur (branche), chaque patron pourra imposer des normes différentes (niveau des salaires, durées de travail hebdomadaire et journalière, taux de majoration des heures supplémentaires, forfaits jours,...).

Au nom de la compétitivité des entreprises, la baisse du coût du travail va être la norme et la précarité s'accentuer sous couvert de chantage au licenciement et à la délocalisation.

L'aveu de Valls

PARIS, 20 avr 2016 (AFP) — Le Premier ministre Manuel Valls a appelé mercredi sur France Info la gauche à se "mobilis(er)" et à être « fière de ce qui a été engagé au cours (du) quinquennat » "Soyons (...) un peu plus fiers de ce que nous sommes en train de faire, et sur le plan national, (...) "Je veux rappeler que la nation a consenti un effort de plus de 40 milliards d'euros (...) pour faire baisser le coût du travail...

Voilà la raison d'être

du « pacte de responsabilité » et de la loi travail dite Loi El Khomri

..... à la Fonction publique

L'inversion de la hiérarchie des normes prévue dans le projet de loi **El Khomri**, vide de son contenu les conventions collectives et réduit le code du travail à de vagues principes. Dans les trois versants de la Fonction publique, la destruction du statut général et des statuts particuliers est déjà actée par le **PPCR** (**P**arcours **P**rofessionnel **C**arrière **R**émunération) signé par les syndicats minoritaires dont la **CFDT**, **UNSA**, **CFTC**, **CFE-CGC** et **FA-FP**, les mêmes qui soutiennent aujourd'hui le projet de loi **El Khomri**.

Extraits du PPCR

1.3 Simplifier l'architecture statutaire au sein de chacun des versants

Dans la fonction publique de l'état : Après présentation d'un bilan sur les fusions de corps et concertation avec les signataires du présent accord, le gouvernement arrêtera un programme de simplification statutaire, respectant les identités professionnelles et les missions exercées. La mise

en œuvre de ce programme dans le respect du dialogue social ministériel et interministériel, par des rapprochements de corps, ainsi qu'en développant, lorsque c'est pertinent des corps interministériels et des spécialités au sein des corps

Le 28 avril 2016, en grève et aux manifestations :

Exiger le retrait du Projet de loi El Khomri, c'est combattre pour le maintien du statut général et de nos statuts particuliers d'agents de la DGFiP.

Le 28 avril NOUS SERONS TOUS EN GREVE

à l'appel des confédérations FO et CGT, de la FSU, de Solidaires et des organisations étudiantes et lycéennes.

Manifestations du 28 avril 2016

→ Angers : place Leclerc 10h30

→ Cholet : place Travot 10h30

→ Saumur : avenue du Général De Gaulle 10h30

→ Segré: bourse du Travail 10h30

Le 28 Avril, ensemble exigeons :

- Le retrait sans condition du projet de loi El Khomri!
- L'abrogation de la loi NOTRé!
- Le retrait du PPCR!
- Le maintien du Statut Général et de tous les statuts particuliers !
- L'arrêt de toutes les restructurations!
- L'augmentation du point d'indice et le rattrapage de la perte de notre pouvoir d'achat !

1er MAI unitaire.

Les organisations syndicales **FO**, **CGT**, **FSU** et **Solidaires**, **UNEF**, **UNL**, décident de faire du premier mai, journée internationale de solidarité et de revendications, une journée de mobilisation pour le retrait de la **loi El Khomri**.

Elles appellent les salariés du privé et du public, les retraités, les privés d'emplois, les étudiants et les lycéens, à participer aux manifestations unitaires qu'elles organisent :

→ Angers : place Leclerc 10h30 → Cholet : place Travot 10h30

→ Saumur : devant le Théatre 10h30 → Segré : bourse du Travail 10h30